



PAR COURRIEL

Lausanne, le 5 mars 2020

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétaires généraux,

Nous vous transmettons, ci-joint le tableau des questions orales déposées le mardi 3 mars 2020, concernant l'heure des questions du mardi 10 mars 2020.

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
3 mars 2020	Question orale Olivier Epars - Tous les PGA sur internet svp !	20_HQU_322	DTE
3 mars 2020	Question orale Jean Tschopp - Un congé maternité plus long en cas de grossesses multiples ?	20_HQU_323	DSAS
3 mars 2020	Question orale Alexandre Rydlo - "Capacité de réponse médicale à la propagation du Coronavirus - L'hôpital de la Protection civile à Gollion et l'hôpital militaire de Moudon pourraient-ils être engagés si besoin et si encore opérationnels ?"	20_HQU_325	DSAS
3 mars 2020	Question orale Arnaud Bouverat - Comment une société d'intérim en sursis concordataire ayant licencié ses salarié-e-s peut-elle toujours bénéficier d'une autorisation d'exercer la location de service dans notre Canton ?	20_HQU_318	DEIS
3 mars 2020	Question orale Felix Stürner - Où en est "l'avancée" du projet Imago "en cours" - très concrètement - en faits et en chiffres ?	20_HQU_321	DEIS
3 mars 2020	Question orale Marc Vuilleumier - Lavaux : protection à deux vitesses ?	20_HQU_319	DFIRE/ DTE

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
3 mars 2020	Question orale Claire Attinger Doepper - Jusqu'à combien de millions le Conseil d'Etat va-t-il accepter de payer des intérêts négatifs plutôt qu'investir au profit des vaudoises et des vaudois ?	20_HQU_320	DFIRE
3 mars 2020	Question orale Yves Ferrari - Portique du MCBA : du concours à la réalisation, il y a un hic avec la porte	20_HQU_324	DFIRE

Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétaires généraux, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Igor Santucci

Annexes

- *textes des dépôts*



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-VQU-322

Déposé le : 08.03.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.
A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale
Tous les PGA sur internet svp !

Question posée
Les communes ont jusqu'au fin 2022 pour réviser leur PGA. Ceci engendre beaucoup de travail et de nombreuses mises à l'enquête. Certaines communes ne mettent pas en ligne leur nouveau PGA ce qui complique passablement les choses en prenant trop de temps si l'on veut en prendre connaissance. En effet, ce sont souvent de petites communes peu accessibles en transports publics et dont le greffe a des heures d'ouverture restreintes. Que fait le canton pour éviter cela ?

Nom et prénom de l'auteur :

Olivier Epars

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20. HOU-323

Déposé le : 03.03.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Un congé maternité plus long en cas de grossesses multiples ?

Question posée

Le 19.03.2013, il y a sept ans, notre ancienne collègue députée Mireille Aubert déposait son interpellation « Un bébé ... des jumeaux ... des triplés ... et toujours le même congé maternité ? » (13_INT_112). Alors que le délai légal de réponse à une interpellation est de trois mois, le Conseil d'Etat n'y a toujours pas répondu (notons que quand la cheffe actuelle du Département de la santé et de l'action sociale est entrée en fonction en 2019, la réponse se faisait attendre depuis plus de six ans déjà). L'interpellation de 2013 est toujours d'actualité. Le recul de l'âge moyen des mères pour la naissance de leur premier enfant (de 32 ans en Suisse) et le recours aux procréations médicalement assistées en augmentation sont autant de facteurs de hausse des grossesses multiples.

Pour les mères et les parents qui doivent composer avec plusieurs enfants nés simultanément, trouver leur rythme et se remettre de grossesse souvent éprouvantes, la question de l'allongement d'un congé maternité, et pourquoi pas de congé parental, en cas de grossesse multiples, est une vraie question.

Quand le Conseil d'Etat répondra-t-il à l'interpellation de Mireille Aubert du 19.03.2013 « Un bébé ... des jumeaux ... des triplés ... et toujours le même congé maternité ? » ?

D'avance merci pour votre réponse

Lausanne, le 03.03.2020

Nom et prénom de l'auteur :

Tschopp Jean

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :
bulletin.grandconseil@vd.ch



Déposé le 03.03.20

Scanné le _____

Canton de Vaud
Grand Conseil

Séance du mardi 03.03.2020

20-HQU-325

Question orale

"Capacité de réponse médicale à la propagation du Coronavirus – L'hôpital de la Protection civile à Gollion et l'hôpital militaire de Moudon pourraient-ils être engagés si besoin et si encore opérationnels ?"

Madame la 1ère Vice-Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La propagation soudaine et inattendue du virus Covid-19, dit Coronavirus, en Chine puis à travers le monde, pose les questions de l'état de préparation et de la capacité de nos pays et de notre planète à affronter une pandémie.

Ce type de pandémie et ses conséquences, notamment médicales et économiques, interpellent sur la capacité de nos Autorités à prendre les bonnes mesures pour limiter la progression d'une pandémie, sur l'état de nos réserves logistiques, sur notre indépendance vis-à-vis des autres pays, sur notre capacité à durer sur nos réserves (si disponibles), et sur notre capacité à faire face économiquement, logiquement et médicalement à la propagation d'un virus et ses effets.

Dans le cas du Covid-19, ce qui est en tout cas certain, c'est que le système médical est mis à forte contribution et qu'une réponse médicale adéquate nécessite une bonne organisation et une bonne logistique.

Notre pays et notre canton en particulier disposent d'un bon dispositif médical. Ce dispositif médical peut être, cas échéant, renforcé par les prestations de la Protection civile et de l'Armée. Dans notre canton, et à la connaissance du soussigné et si encore opérationnels, nous disposons en particulier d'un hôpital protégé de la Protection civile à Gollion et d'un hôpital protégé de l'Armée à Moudon.

Aussi je pose la question orale suivante au Conseil d'Etat.

"Capacité de réponse médicale à la propagation du Coronavirus – L'hôpital de la Protection civile à Gollion et l'hôpital militaire de Moudon pourraient-ils être engagés si besoin et si encore opérationnels ?"

Merci de nous informer.

Chavannes-près-Renens, 03.03.2020

Alexandre RYDLO, Député socialiste



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HGV-318

Déposé le : 03.03.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Comment une société d'intérim en sursis concordataire ayant licencié ses salarié-e-s peut-elle toujours bénéficier d'une autorisation d'exercer la location de service dans notre Canton ?

Question posée

Le 8.1.2019, nous apprenions par voie de presse (La Liberté, 8.1.2020)¹ que la société de location de services *SWISS INTERIM TTF SA* avait fermé ses portes avant Noël et licencié ses travailleurs au bénéfice d'un contrat de mission. Selon nos informations, la société n'aurait pas payé l'entier des salaires dus et des sommes élevées aux assurances sociales ; certaines créances dateraient même de novembre 2019. La société bénéficie d'un sursis concordataire provisoire, prononcé par le Tribunal d'arrondissement de Lausanne en date du 14.02.2020². A ce jour, l'entier des créances des travailleurs n'aurait, selon nos informations, pas été payé ; des paiements sont effectués avec 2 mois de retard. L'entreprise ne respecterait donc pas ses obligations légales. La société a son siège à Lausanne et bénéficie d'une autorisation pour le placement octroyée par le Service de l'emploi de notre Canton.

Quel est le suivi effectué par le Service de l'emploi sur l'entreprise Swiss Interim ainsi que sa position sur l'autorisation d'exercer dont l'entreprise bénéficie toujours, malgré les manquements graves au droit du travail et aux critères définis par la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services (LSE) ?

Nom et prénom de l'auteur :

Bouverat Arnaud

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

¹ *La Liberté*, édition du 8 janvier 2020 et *PME Magazine* édition du 31 janvier 2020

² *Feuille officielle suisse du commerce*, publication du 24.02.2020



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HOU-321

Déposé le : 3 mars 2020

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Où en est «l'avancée» du projet **Imago** «en cours» - très concrètement - en faits et en chiffres?

Question posée

Devant le silence éloquent du Conseil d'Etat et la non-réponse évidente à mon interpellation de septembre 2016 (16_INT_567), au sujet de l'avancement du projet **Imago**, je me vois contraint de revenir d'une autre manière sur le problème en posant une question précise orale pour obtenir quelques informations circonstanciées.

En effet, à ce jour, le Grand conseil ne dispose d'aucune information un tant soit peu fiable au sujet des travaux «en cours» au DEIS, plus particulièrement à la DGAV. Bien que dans la réponse à mon interpellation il soit indiqué que les choses suivent leurs cours, rien ne transparait. Ainsi, on ignore tout du cahier des charges que devront remplir les communes candidates à l'installation du deuxième site à côté de celui de Changins. Aucun échéancier d'ici à la fin de la présente législature n'est public. On ne dispose pas de plus d'indications en ce qui concerne le «rapport de faisabilité» mentionné par l'exécutif pour fin 2019...

De plus, les récents changements à la tête de la DGAV ne sont pas pour rassurer sur le suivi sans faille du dossier puisque tout changement entraîne des adaptations et une transmission des dossiers pas toujours exempte de problèmes. De là découle le besoin de clarifications demandées par la présente question.

Nom et prénom de l'auteur :

Stürner Felix

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part :
20-HOU-319

Déposé le :
03.08.20

Scanné le :

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Lavaux : protection à deux vitesses ?

Question posée

Un projet immobilier a été mis à l'enquête, au cœur de l'été 2019, comprenant hôtel, commerces, logements haut de gamme et restaurant, à Treytorrens, dans le site protégé de Lavaux. Selon Sauver Lavaux : « Il s'agit d'une attaque directe, d'un acte de défiguration volontaire contre un site symbolique, un lieu emblématique notamment chanté par le poète et écrivain C.-F. Ramuz ». La presse s'étant à nouveau fait l'écho de ce projet récemment, plusieurs associations de protection de Lavaux ont témoigné leur mécontentement et annoncé des oppositions. Pour ces milieux, il pourrait s'agir là d'une première attaque majeure dans ce site reconnu par l'UNESCO. Sauvez Lavaux n'hésite pas à parler d' « une aberration par rapport à la tradition vigneronne et une véritable brèche dans la protection de Lavaux ».

A ce stade, nous demandons au Conseil d'Etat comment il justifie que ses services aient autorisé un tel projet ne respectant pas la loi sur la protection de Lavaux.

Nom et prénom de l'auteur :

Vuilleumier Marc

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du

Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HGV-320

Déposé le : 08.08.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Jusqu'à combien de millions le Conseil d'Etat va-t-il accepter de payer des intérêts négatifs plutôt qu'investir au profit des vaudoises et des vaudois ?

Question posée

Au moment du bouclage des comptes 2018, le canton disposait de 3,5 milliards en liquidité. Or, aujourd'hui, cela coûte d'avoir de l'argent. Les comptes 2018 indiquent que l'Etat de Vaud a payé 17 millions pour les intérêts négatifs, et pour 2020 le budget annonce 30 millions. Autrement dit, plusieurs dizaines de millions sont versés aux banques au titre d'intérêts négatifs, en plus des intérêts déjà versés au titre du service de la dette, alors qu'ils pourraient a priori être investis dans des investissements au profit des Vaudoises et des Vaudois, donnant l'impression de simplement donner de l'argent aux banques. Jusqu'à combien de millions le CE va-t-il payer ces intérêts négatifs plutôt que les investir au profit de la collectivité ?

Nom et prénom de l'auteur :

Claire Attinger Doepper

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-HGU-324

Déposé le : 03.03.20

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Portique du MCBA : du concours à la réalisation, il y a un *hic* avec la porte

Question posée

Dans son communiqué de presse du 9 juin 2011, le canton de vaud indiquait que le jury du concours d'architecture a désigné comme lauréat, à l'unanimité, le projet « BLEU », des architectes Fabrizio Barozzi et Alberto Veiga. Le projet lauréat conservait le portique *est* devant un espace verdoyant (voir image du haut). Quelques années plus tard, la réalisation fait penser que l'image du concours était trompeuse (voir image du bas) ; le portique devant l'espace minéral ayant disparu. Architecte, membre de jurys et de collèges d'experts je n'ignore pas les modifications qui peuvent intervenir entre le projet retenu et la réalisation. Néanmoins je n'ai que rarement vu de tels écarts. Dès lors, qui a pris la décision de supprimer le portique *est*, quand est-ce que cette décision a été prise et pour quelles raisons ?

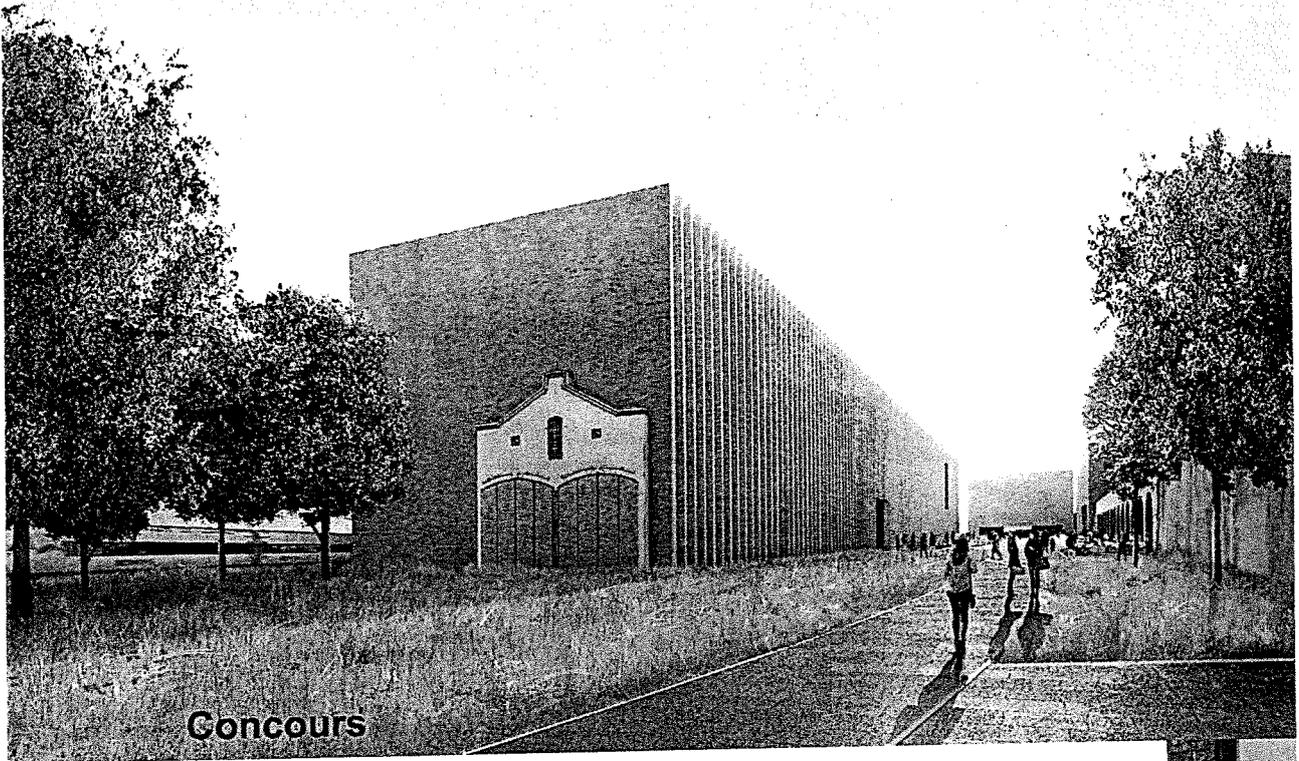
Nom et prénom de l'auteur :

Ferrari Yves

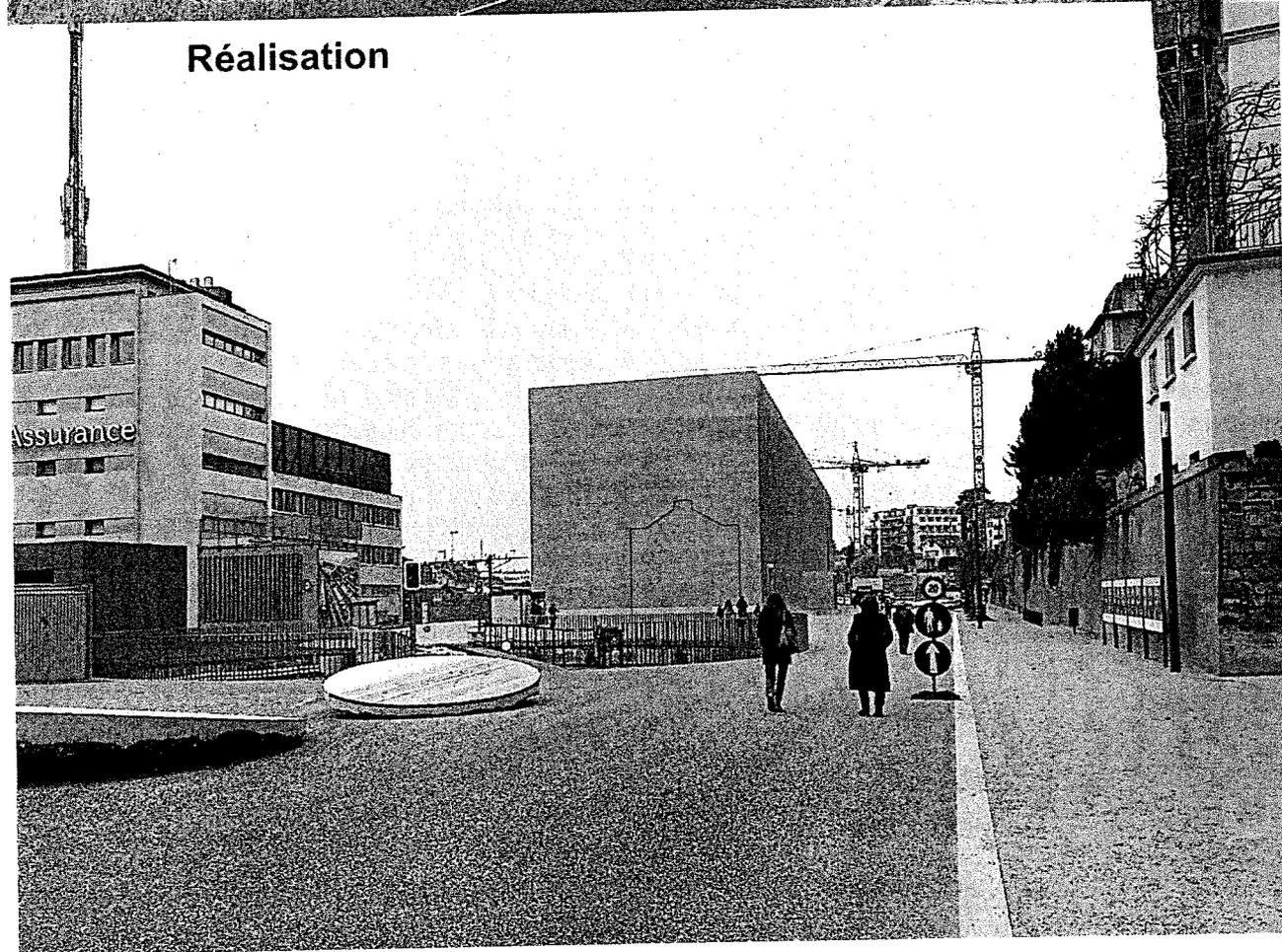
Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Concours



Réalisation